

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version	Date de révision:	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18
2.9	2024/10/29		Date de la première parution: 2015/01/24

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Dissolvine E-Zn-15
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Nouryon Functional Chemicals LLC
100 Matsonford Road, Building 1, Suite 500
Radnor PA 19087
US
Téléphone : (800) 906-7979
Fac-similé : (312) 544-7167
Adresse de courrier électronique : sds_chelates@nouryon.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 24 hours:+31 57 06 79211, CHEMTREC-USA:1-800-424-9300, CHEMTREC outside USA +1-703-527-3887, CANUTEC-CANADA:1-613-996-6666, 化学事故应急咨询电话 : 国家化学事故应急响应中心 +86 532 8388 9090.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nutriment pour plantes
Engrais

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis.

Autres dangers

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
Nom de la substance : Acide éthylènediaminotétraacétique, complexe de zinc de disodium
No. CAS : 14025-21-9
Nom commun/Synonyme : Acide éthylènediaminotétraacétique, complexe de zinc de disodium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

Composants

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
En cas d'inhalation	:	Déplacer à l'air frais. Maintenir la personne au chaud et au repos. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer à l'eau.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer abondamment à l'eau. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Les symptômes et effets résultant inhérents aux risques sont ceux présentés dans la section 2. Il n'existe aucun symptôme connu inhérent au produit
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. On préviendra les risques d'inflammation suivis éventuellement de propagation de flammes ou d'explosions secondaires, en évitant que les poussières ne s'accumulent au niveau du sol ou des corniches.
Produits de combustion dangereux	:	La combustion produira une fumée contenant des produits de combustion dangereux (voir section 10).
Autres informations	:	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

spécial pour les pompiers

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Éviter la formation de poussière.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : | Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | | |
|---|---|--|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Utiliser des outils anti-étincelles. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. |
| Conditions de stockage sûres | : | Conserver dans un endroit sec.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Matières à éviter | : | Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits. |
| D'autres informations sur la stabilité du stockage | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

Mesures d'ordre technique : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de formation de poussière, de vapeurs ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Demi-masque avec filtre à particules P2 (EN 143)

Protection des mains
Matériau : Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granuleux

Couleur : blanc

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : Sans objet

pH : 6 - 7
Concentration: 1 %
Dans l'eau

Point de fusion : Se décompose avant de fondre.

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme risque d'inflammabilité

Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

Inflammabilité (liquides) : Sans objet

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	>= 40 g/m3
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité de vapeur relative	:	Sans objet
Densité relative	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	800 - 1,000 kg/m3
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	env. 1,000 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: < 0
Température d'auto-inflammation	:	> 600 °C Méthode: Auto-inflammation d'une couche de poussière de 5mm selon EN 50281-2-1
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Sans objet
Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non classé comme comburant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Si de petites particules sont générées au cours d'un traitement ultérieur, d'une manipulation ou par d'autres moyens, elles peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx)
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inconnu.

Toxicité aiguë

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	:	DL50: > 5.65 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: aérosol Méthode: Directives du test 436 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50: > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Méthode	:	Directives du test 439 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui

Lésion/irritation grave des yeux

Non classifié à cause de données insuffisantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version	Date de révision:	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18
2.9	2024/10/29		Date de la première parution: 2015/01/24

Produit:

Résultat	:	Légèrement irritant pour les yeux.
Évaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 437 de l'OECD
BPL	:	oui
Remarques	:	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Read-across (Analogie)

Mutagénicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de Ames Résultat: négatif Remarques: Read-across (Analogie)
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vivo Espèce: Souris Résultat: négatif Remarques: Read-across (Analogie)
Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Espèce	:	Rat
Résultat	:	non carcinogène sur les animaux de laboratoire.
Remarques	:	Read-across (Analogie)

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérigène pour l'humain.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des carcinogènes règlementés de l'OSHA.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification
- Évaluation comme toxique pour la reproduction
Aucun effet sur la lactation ou par l'entremise de celle-ci

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, exposition unique.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques : Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version 2.9	Date de révision: 2024/10/29	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18 Date de la première parution: 2015/01/24
----------------	---------------------------------	---------	---

Comme indiqué ci-dessus dans le résumé des informations toxicologiques.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Peu probable étant donné la faible valeur log Pow.

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Aucune absorption des particules solides du sol n'est à prévoir.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Inconnu.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version	Date de révision:	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18
2.9	2024/10/29		Date de la première parution: 2015/01/24

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Acide éthylènediaminotétraacétique, complexe de zinc de disodium
Acide nitrilotriacétique, sel disodique

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: En conformité avec les inventaires
TSCA	: Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AIIC	: En conformité avec les inventaires
DSL	: Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS	: En conformité avec les inventaires
ISHL	: En conformité avec les inventaires
KECI	: Non en conformité avec les inventaires
PICCS	: Non en conformité avec les inventaires
IECSC	: En conformité avec les inventaires
NZIoC	: En conformité avec les inventaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version	Date de révision:	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18
2.9	2024/10/29		Date de la première parution: 2015/01/24

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2024/10/29

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Dissolvine E-Zn-15

Version	Date de révision:	CA / 3F	Date de dernière parution: 2023/07/18
2.9	2024/10/29		Date de la première parution: 2015/01/24

Format de la date : aaaa-mm-jj

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F